

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-six, le mercredi 20 mai à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Madame Stéphanie LEBERRURIER présidente, suite à la convocation adressée le mercredi 13 mai 2026 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50
ÉTAIENT PRESENTS : 47
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 48

Étaient présents : Rodrigue SIMEON, Denis EUSTACHE, Christine LEMAIRE, Gérard PATRIX, Valérie LAMBERT, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Nathalie HANICOT, Michel GENNEVIEVE, Bérengère MOREAU, Sylvie HARIVEL représentée par Patrick VANBECELAERE son suppléant, Jean- Yves BRECIN, Hélène REVERT, Audrey PICOT représentée par Jean-Yves LEMARCHAND son suppléant, Christophe LEMENNICIER, Philippe LEROUX, Isabelle FOUQUES-CARIOU, Romain TREFEU, Chantal SAVATTE, Jean-Michel SOUTUMIER, Florence BELLAMY, Steeve BOISSIER, Céline SORNIN-FEUILLET, Jean-Noël DUMAS, Bertrand GOSSET, Sophie LECHEVALIER-BOISSEL, Thierry PAY, Edith LANGLOIS, Pascal CURY, Yves PIET, Stéphanie URBAIN, Marie-Jeanne MADELINE, Patrick DUCHEMIN, Gaële FILLÂTRE, Jérémie DESGUEE, Séverine MALHERBE, Carole VERRY, Thierry LECRES, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Sandrine MARY, Cédric MARIE, Serge PIERRE, Delphine GUILBERT, Alexandre LEBASTARD, conseillers communautaires.

Était absent excusé ayant donné un pouvoir : Anthony JAN a donné pouvoir à Jérémie DESGUEE.

Étaient absents excusés : Christine SALMON, Frédéric ENEE.

Après avoir installé le conseil communautaire, Madame la Présidente procède à l'appel. Le quorum étant atteint, elle ouvre la séance.

Madame la présidente annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés. Madame Sandra LEMARCHAND a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20260520-3 : AG_DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CALVADOS ET CONSEIL REGIONAL DE NORMANDIE – REHABILITATION DU GYMNASSE INTERCOMMUNAL DE CAUMONT-SUR-AURE

Pour la réhabilitation du gymnase intercommunal de Caumont-sur-Aure dont le budget prévisionnel s'élève à 3 548 286,28 € HT à l'issue de l'étude d'avant-projet définitif (APD), la communauté de communes, souhaite déposer plusieurs demandes de subvention :

- Une auprès du Conseil Départemental du Calvados au titre du contrat départemental de territoire 2022-2026,
- Une autre auprès du Conseil Régional de Normandie au titre du contrat régional de territoire 2023-2027.

Le plan de financement du projet de réhabilitation du gymnase intercommunal de Caumont-sur-Aure est le suivant :

Opération	Dépenses		Recettes		
	Objet	HT	Objet	HT	%
Réhabilitation du gymnase intercommunal de Caumont-sur-Aure	Frais d'études	48 223,67	État	1 108 633,56	31%
	Honoraires (MOE, CT, SPS)	280 047,88	ANS	375 000,00	11%
	Travaux	3 110 901,23	Région	540 565,00	15%
	Concessionnaires réseaux	25 400,00	Département	300 000,00	8%
	Autres dépenses	49 100,00	SDEC	40 000,00	1%
	Taxes diverses	34 613,50	PBI	1 184 087,72	33%
	TOTAL	3 548 286,28	TOTAL	3 548 286,28	100%

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **DE DEMANDER** une subvention d'un montant de 300 000 € au Conseil Départemental du Calvados au titre du contrat départemental de territoire 2022-2026 pour la réhabilitation du gymnase intercommunal de Caumont-sur-Aure
- **DE DEMANDER** une subvention d'un montant de 540 565 € au Conseil Régional de Normandie au titre du contrat régional de territoire 2022-2026 pour la réhabilitation du gymnase intercommunal de Caumont-sur-Aure
- **DE DEMANDER** toutes autres subventions dans la limite de la réglementation d'autofinancement
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer tous les documents afférents

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire de séance,
Sandra LEMARCHAND

La Présidente,
Stéphanie LEBERRURIER

